

Rien n'est réglé

Dans le dernier FAEN-infos, nous évoquons les inquiétudes des personnels à propos de l'annonce de **53 milliards d'euros d'économies** qui seraient réalisées d'ici à 2017 sur le budget de l'Etat pour financer le « Pacte de responsabilité » annoncé par le Président de la République

Les rumeurs, les démentis de rumeurs ponctuelles sur le blocage éventuel des déroulements de carrière n'ont fait qu'accroître la **crise de confiance** des personnels de l'Éducation nationale dans les intentions du gouvernement.

Probablement conscient du danger, le Premier ministre a adressé un courrier aux fédérations de fonctionnaires qui confirme que **la fonction publique participera à l'effort de redressement** sans préciser de quelle manière.

Comment le Premier ministre peut-il affirmer qu'il n'y aura pas de baisse du pouvoir d'achat alors que **les fonctionnaires auxquels il s'adresse vivent déjà cette baisse du pouvoir d'achat depuis plus de dix ans et qu'elle s'aggrave ?**

La FAEN a adressé une lettre au premier ministre pour lui demander de dire clairement aux fonctionnaires et à l'ensemble de nos concitoyens **quelles économies et réorganisations** le gouvernement compte faire, selon quelles modalités et quel calendrier, en précisant **quels seront les personnels touchés.**

Vous trouverez ci-dessus le texte du communiqué que nous avons adressé à la presse.



Fédération Autonome de l'Éducation Nationale

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Destinataires : rubriques « éducation » et « Fonction publique »
des médias

CRISE DE CONFIANCE

Après l'annonce par le Président de la République du « pacte de responsabilité » et des **53 milliards d'économies** qui seront faites, d'ici à 2017, sur le budget de l'Etat, **l'inquiétude grandit chez les fonctionnaires**, notamment ceux de l'Éducation nationale.

Les dénégations de Vincent PEILLON puis du Premier Ministre sur un éventuel gel des avancements de carrière ne suffisent pas à rassurer les personnels chez lesquels **une véritable crise de confiance est en train de s'instaurer.**

Comment croire le Premier Ministre, qui confirme que **la Fonction publique doit participer à l'effort de redressement du pays** par des économies et des réorganisations, lorsqu'il affirme qu'il n'y aura pas de baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires ?

En effet, **les agents de la fonction publique subissent déjà une baisse continue de leur pouvoir d'achat depuis plus de 10 ans !** Et cette baisse s'est accentuée depuis 2010 sous l'effet conjugué de trois mesures : le blocage de la valeur du point d'indice, l'augmentation des cotisations retraite, l'augmentation du taux de la TVA.

Une succession de dénégations très ponctuelles ne suffira pas à rassurer les personnels et à rétablir la confiance.

C'est pourquoi la FAEN a adressé un courrier au Premier Ministre pour lui demander de **dire clairement aux fonctionnaires et à l'ensemble de nos concitoyens quelles seront les modalités précises, le montant et la durée** des économies qu'il annonce ainsi que les catégories de personnels qui seront touchés.

La FAEN demande également au Chef du gouvernement de **préciser la nature, l'ampleur et les ministères concernés par les réorganisations** qu'il a décidé d'effectuer.

Paris, le 19 février 2014

Marc Geniez
Co-secrétaire Général

DEMANDEZ LE PROGRAMME !

Le ministre de l'Éducation nationale a fixé le **calendrier des travaux du Conseil Supérieur des Programmes.**

Mai 2014

Nouvelle définition du « socle commun de connaissances, de compétences et de culture »
Programmes d'enseignement moral et civique
Propositions d'ajustement des programmes de l'école élémentaire (application à la rentrée 2014)

Juin 2014

Propositions pour les « parcours individuels d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel »

Juillet 2014

Propositions concernant l'école maternelle

Septembre 2014

Parcours d'éducation artistique et culturelle

Les programmes définitifs et détaillés, par cycles et par « domaines disciplinaires », de la scolarité obligatoire sont demandés pour l'hiver 2015 afin d'être appliqués à la rentrée 2016.

Selon l'agence « Touteduc », spécialisée dans les dossiers de l'éducation et de la formation, le **SGEN-CFDT se réjouirait d'annonces qui tradiraient la prééminence du socle commun sur l'approche disciplinaire de l'enseignement.** Ce syndicat demande une réforme du collège qui n'enferme pas le travail pédagogique dans les grilles disciplinaires.

Les enseignants auront l'occasion de dire, lors des élections professionnelles de décembre 2014 s'ils partagent cette demande.

RÉORGANISATION DES CIO

La « refondation PEILLON » constituera l'occasion de **réorganiser les CIO.** La nouvelle carte des CIO n'interviendrait **qu'à partir de la rentrée 2015.**

Pourtant de nombreux projets de fermeture de CIO sont engagés comme dans l'académie de ROUEN où **10 CIO sur 17 seront fermés**, l'académie ayant eu le tort de se proposer comme académie pilote pour l'expérimentation de la réorganisation. Devant l'émoi provoqué, le ministère a promis de **stopper les nouvelles mesures de fermeture et de redéploiement jusqu'à fin 2014.**

Le nouveau « maillage territorial » des CIO pourrait correspondre à la carte actuelle des « bassins de formation » pour prendre en charge « l'orientation tout au long de la vie ».

C'est la **destruction progressive du service public d'orientation scolaire qui est enclenchée** ce qui ne manquera pas d'avoir des répercussions néfastes sur l'ensemble du système éducatif.

FAIRE RESPECTER SES DROITS

La directrice académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) du Loir et Cher, nommée à ce poste en 2010, avait fait l'objet **d'une mission d'inspection commanditée par le ministère.**

Au vu du rapport de cette mission, le Ministre l'avait informée le 15 avril 2013 de sa décision d'engager **la procédure de retrait d'emploi.**

Elle avait alors demandé à **consulter son dossier administratif**, demande restée sans réponse.

Elle n'avait donc pas pu prendre connaissance du contenu de son dossier avant que le retrait d'emploi ne soit prononcé.

Le conseil d'Etat vient d'annuler le décret mettant fin à ses fonctions estimant, à juste titre, qu'il y a vice de procédure. Cette fonctionnaire a été privée de la garantie, apportée par l'article 65 de la loi du 22 avril 1905, **de consultation de son dossier afin de connaître les griefs qui lui sont faits, organiser sa défense et pouvoir ainsi éventuellement contester la décision envisagée et argumenter pour sa défense.**

La FAEN déplore que, d'une façon générale, **les garanties dues aux personnels soient de moins en moins respectées.** C'est le rôle des syndicats de défendre les personnels et de les aider à se défendre. **Contactez-nous en cas de conflit avec l'administration.**